

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Séance du : 4 juin 2012

Convocation du : 25 mai 2012

Objet : DECHETS ENVIRONNEMENT
Compostage

Aide au financement de bioseaux de compostage.

L'an deux mille douze, le quatre juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Jean-Claude Salles, Premier Vice-Président.

Secrétaire de séance : Madame Martine Barbet

Etaient présents : G. Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, F. Regord, JL Pelloux, P. Aubin.

Excusés : Roger Fournel, Francis Reynaud, Monique Barthelemy, Michel Mescle, Gérard Garcin
Claudette Dargot remplacée par Nadège Lombard

Le Vice-Président, Maurice Chautant, chargé de l'environnement et des déchets ménagers expose aux membres du conseil, l'opération « promotion du compostage collectif dans les campings du territoire de la communauté de communes des Deux Buëch ».

Il propose d'allouer une somme aux campings afin qu'ils puissent s'équiper de bioseaux.

La répartition des aides allouées a été calculée en fonction du nombre d'emplacements et du coût des bioseaux (3 à 5 €) :

-« Mon Repos » - Montmaur :	103 €	pour 55 emplacements
-« Solaire du Petit Buëch » - Veynes :	300 €	pour 160 emplacements
-« Les Prés » - Veynes :	48 €	pour 25 emplacements
-« Les Serignons » - La Roche des Arnauds :	244 €	pour 130 emplacements
-« Les Rives du Lac » - Veynes :	250 €	pour 133 emplacements
-« Au blanc manteau » - Manteyer :	75 €	pour 40 emplacements

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120604-De2012_70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2012

Publication : 07/06/2012

Pour le 1er Vice-Président



Cette somme ne sera versée que si le camping en fait la demande écrite et s'engage à acheter des bioseaux ; un justificatif de dépense sera exigé.

Il soumet à l'avis du Conseil Communautaire cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, et charge le Président des formalités administratives correspondantes.

Votants = 17
Pour = 17
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le 1^{er} Vice-Président,
Jean-Claude Salles



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20120604-De2012_70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2012
Publication : 07/06/2012

Pour le 1er Vice-Président

